

ASSEMBLEE GENERALE 2013 DE REXEL

L'assemblée générale mixte des actionnaires de Rexel, leader mondial de la distribution de matériel électrique, s'est tenue ce jour à Paris.

L'ensemble des résolutions soumises au vote des actionnaires a été approuvé à une large majorité, notamment celles concernant la distribution du dividende et la composition du Conseil de Surveillance.

Distribution du dividende

L'assemblée générale des actionnaires de Rexel du 22 mai 2013 a notamment décidé la mise en distribution d'un dividende d'un montant de 0,75 euro par action et a également décidé d'offrir à chaque actionnaire la possibilité d'opter pour un paiement du dividende soit en numéraire soit en actions nouvelles Rexel. Pour rappel, les actionnaires pourront exercer leur option du 31 mai 2013 (inclus) au 21 juin 2013 (inclus) par demande auprès des intermédiaires financiers concernés. En cas d'absence d'exercice de l'option avant le 21 juin 2013 (inclus), le dividende sera payé uniquement en numéraire. Chaque actionnaire ne pourra exercer l'option que pour la totalité du dividende pour lequel elle est offerte. Le prix d'émission des actions nouvelles remises en paiement du dividende, en cas d'exercice de l'option, est fixé à 14,59 euros. La date de détachement du dividende de l'action est fixée au 31 mai 2013, la date d'arrêté (« *record date* ») étant fixée au 30 mai 2013. Le paiement en numéraire ou la livraison des actions nouvelles sur exercice de l'option s'effectuera à partir du 2 juillet 2013. Le nombre maximal d'actions nouvelles susceptibles d'être émises en cas d'exercice de l'option est de 13.923.456, soit 5,10% du capital social et des droits de vote de Rexel.

Renouvellement du mandat de trois membres du Conseil de Surveillance et cooptation d'un membre

Les actionnaires ont notamment approuvé le renouvellement du mandat pour quatre ans de trois membres du Conseil de surveillance: Manfred Kindle, Thomas Farrell et la société Eurazeo.

Les actionnaires ont également ratifié la cooptation de Vivianne Akriche au Conseil de Surveillance, décidée par le Conseil de Surveillance du 11 février 2013, en remplacement de Luis Marini Portugal.

Vivianne Akriche

Vivianne Akriche a rejoint Eurazeo en 2004, où elle a notamment participé à la réalisation ou au suivi des investissements dans Rexel, Moncler, OFI Private Equity, Intercos et Fonroche. De 2001 à 2004, Vivianne Akriche a travaillé dans l'équipe « Investment Banking » de Goldman Sachs à Paris, où elle a effectué des missions de conseil en fusions-acquisitions, notamment pour des fonds d'investissement et dans le secteur bancaire. Vivianne Akriche est diplômée de l'École des hautes études commerciales (HEC).

Leader mondial de la distribution de produits et services durables et innovants pour les automatismes, l'expertise technique et la gestion de l'énergie, Rexel est présent sur trois marchés : l'industrie, la construction tertiaire et la construction résidentielle. Le Groupe accompagne ses clients partout dans le monde, où qu'ils soient, pour leur permettre de créer de la valeur et d'optimiser leurs activités. Présent dans 37 pays, à travers un réseau d'environ 2 300 agences et employant plus de 31 000 collaborateurs, Rexel a réalisé en 2012 un chiffre d'affaires de 13,4 milliards d'euros. Son principal actionnaire est un groupe d'investisseurs dirigé par Clayton, Dubilier & Rice, Eurazeo et BAML Capital Partners. Rexel est coté sur le marché Eurolist d'Euronext Paris (compartiment A, symbole RXL, code ISIN FR0010451203) et figure dans les indices suivants : SBF 120, CAC Mid 100, CAC AllTrade, CAC AllShares, FTSE EuroMid, FTSE4Good, STOXX600, STOXX Europe Sustainability et ASPI Eurozone.

Pour plus d'information : www.rexel.com

CONTACTS

ANALYSTES FINANCIERS / INVESTISSEURS

Marc MAILLET
+33 1 42 85 76 12
mmaillet@rexel.com

Florence MEILHAC
+33 1 42 85 57 61
fmeilhac@rexel.com

PRESSE

Pénélope LINAGE-COHEN
+33 1 42 85 76 28
plinage@rexel.com

Brunswick: Thomas KAMM
+33 1 53 96 83 92
tkamm@brunswickgroup.com

Le présent communiqué constitue le document d'information requis en application des articles 212-4 4° et 212-5 5° du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers ainsi de l'article 13 et de l'Annexe III de l'instruction n°2005-11 du 13 décembre 2005 modifiée.

Le présent communiqué ne constitue pas une offre d'achat de titres financiers. Le présent communiqué et tout autre document relatif au paiement du dividende en actions ne pourra être diffusé hors de France qu'en conformité avec les lois et réglementations applicables localement et ne pourra constituer une offre de titres financiers dans les pays où une telle offre enfreindrait les lois et réglementations applicables.

L'option relative au versement du dividende, décrite ci-dessus, n'est pas disponible pour les actionnaires résidant en Australie, au Japon ou dans tout autre pays dans lequel une telle option nécessiterait l'enregistrement ou l'obtention d'une autorisation auprès d'autorités boursières locales. Les actionnaires doivent s'informer par eux-mêmes des conditions relatives à cette option et qui seraient susceptibles de s'appliquer en vertu de la loi locale. Lorsqu'ils décident d'opter ou non pour un versement du dividende en actions, les actionnaires doivent prendre en considération les risques associés à un investissement en actions. Pour toute information complémentaire relative à la Société, son activité, sa stratégie, ses résultats financiers et les risques afférents à son activité, il convient de vous référer à la section « Facteurs de risque » du Document de référence de Rexel (disponible sur www.rexel.com).